

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021 à 20 h

Présents :

M^{me} Laurence BOIRON, M^{me} Carole CONTET, M^r François CHOULET, M^r Matthieu CAILLARD, M^{me} Eve GERMAIN, M^r Daniel DAVIER, M^r Stéphane MERLIER, M^r Antoine BESSIERE, M^r Laurent DEBAY, M^{me} Sylvie LAISSUS, M^r Gilles DOGNIN, M^r Pierre SULPICE, M^{me} Martine PEZIN.

Secrétaire de séance :

M^{me} Carole CONTET

Absent et excusé : M^r Steve HOOGHE, M^r Stéphane GAMES,

I. ADRESSAGE, REALISATION ET POSE DES PLAQUES DE NOM ET DE NUMERO

Mme le Maire rappelle qu'en 2019, une commission a réfléchi à la dénomination des différents chemins et routes de Saint-Paul sur Yenne. La réalisation et la pose des plaques de rue et de numéro n'avaient pas abouti.

Aujourd'hui, plusieurs scénarios s'offrent à la commune :

- 1° aucune réalisation de plaques de rue et des numéros
- 2° réalisation et pose des plaques de rue
 - Option 1 : réalisation et distribution des numéros
 - Option 2 : réalisation et pose des numéros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide :

- la réalisation et la pose des plaques de rue dans la commune:
 - Pour : 8
 - Abstention : 0
 - Contre : 5
- la réalisation et la distribution des numéros :
 - Pour : 0
 - Abstention : 0
 - Contre : 13
- la réalisation et la pose des numéros :
 - Pour : 1
 - Abstention : 0
 - Contre : 12

II. CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme le Maire rappelle que la commune a procédé à une modification simplifiée de son PLU afin d'autoriser un changement de destination pour une grange cadastrée C- 100, et appartenant à un particulier.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide que M. Raphaël CHARDONNET, propriétaire du bâtiment, devra participer financièrement au coût de la modification simplifiée
- fixe le montant de la participation à six cent euros

III. QUESTIONS DIVERSES

Ecole – Restauration scolaire : La communauté de Communes de Yenne a acté l'investissement d'un nouveau logiciel de réservation et de facturation pour l'ensemble des services aux familles de la collectivité. Il est proposé aux mairies un droit d'accès à la base de données de ce logiciel pour assurer la gestion de la restauration scolaire communale. La Communauté de Communes de Yenne propose de financer l'intégralité du coût de l'investissement (formations, paramétrages) , ainsi que l'abonnement et la maintenance annuels de l'hébergement et les licences.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'utilisation de ce logiciel.